Emploi et Développement social Canada

Employment and Social Development Canada

Maintenant et demain

L'excellence dans tout ce que nous entreprenons

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

RAPPORT ANNUEL 2011-2012

LC-139-07-13F

Canada

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne à : www12.rhdcc.gc.ca

Ce document est offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Les personnes qui utilisent un téléscripteur (ATS) doivent composer le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2013

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) par téléphone au 613-996-6886, ou par courriel à l'adresse suivante : droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca

PDF
ISSN : 1927-1794

MESSAGE DU MINISTRE

À titre de ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, je suis heureux de présenter le Rapport annuel 2011-2012 du Programme canadien de prêts aux étudiants.

L'enseignement postsecondaire fait partie intégrante de la croissance économique et de la prospérité future du Canada. De nos jours, trop d'employeurs ne sont pas en mesure de trouver des employés possédant les compétences et les qualifications requises, bien que de nombreux Canadiens et Canadiennes soient à la recherche d'un emploi. C'est pourquoi le gouvernement continue d'améliorer l'aide financière aux études afin que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes puissent faire des études postsecondaires et acquérir ainsi les compétences et les qualifications nécessaires pour obtenir un emploi rémunérateur.

En 2011–2012, plus d'un demi-million de Canadiens et Canadiennes ont reçu un soutien financier direct du Programme canadien de prêts aux étudiants afin de les aider à poursuivre leurs études postsecondaires. Plus de 2,4 milliards de dollars en prêts d'études ont été accordés à des étudiants de niveau postsecondaire, et près de 6 500 de ces étudiants étaient inscrits à temps partiel, ce qui représente une augmentation de 63 % par rapport à l'année précédente.

Plus de 336 000 étudiants à temps plein et à temps partiel ont obtenu des bourses canadiennes, pour un total de 647 millions de dollars. Ces bourses fournissent une aide financière préalable non remboursable aux étudiants à faible revenu et à revenu moyen, aux étudiants ayant une incapacité permanente et aux étudiants ayant des personnes à leur charge. En 2011–2012, 389 395 bourses ont été accordées à des Canadiens et des Canadiennes; il s'agit d'un nombre sans précédent et d'une augmentation de 378 % depuis 2005.

Afin d'aider les Canadiens à connaître un bon départ dans leur vie professionnelle, le gouvernement a également introduit des mesures pour réduire au minimum l'endettement étudiant.

Depuis le mois d'avril 2013, les médecins de famille, les infirmières et infirmiers, les infirmières et infirmiers praticiens et les résidents en médecine familiale de plus de 4 200 collectivités rurales et éloignées désignées à l'échelle du Canada peuvent faire une demande d'exonération du remboursement de leurs prêts d'études canadiens. En outre, les étudiants à temps partiel n'ont plus à payer d'intérêts sur leurs prêts pendant qu'ils étudient.

Dans le cas des emprunteurs qui éprouvent des difficultés à faire leurs paiements, ils peuvent bénéficier de l'aide du Programme d'aide au remboursement, qui a aidé près de 185 000 étudiants à rembourser leurs prêts en 2011–2012.

Plus tôt cette année, le gouvernement a aussi ajusté les seuils de faible revenu et de revenu moyen utilisés pour évaluer l'admissibilité aux bourses canadiennes et aux prêts et bourses pour étudiants à temps partiel. Par ailleurs, ce changement permettra à plus d'étudiants d'avoir droit à une aide financière pour étudier et acquérir de nouvelles compétences.

Comme le démontre le présent rapport, le Programme canadien de prêts aux étudiants continue de jouer un rôle essentiel en aidant les Canadiens et les Canadiennes à atteindre leurs objectifs en matière d'éducation et de carrière.

Grâce au Plan d'action économique de 2013 et au soutien à l'enseignement postsecondaire, le gouvernement aide les Canadiens à acquérir les compétences ainsi qu'à obtenir l'éducation et la formation dont ils ont besoin pour trouver de bons emplois, réussir dans la population active et apporter leur contribution à leur famille et à leur collectivité.

L'honorable Jason Kenney, C.P., député
Ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme

TABLE DES MATIÈRES

Message du ministre i

Introduction 2

Vision et mission 3

Points saillants du Programme 4

Contexte 6

Résultats du Programme 9

A. Bourses canadiennes 9
B. Prêts d'études canadiens 12
C. Remboursement des prêts et aide au remboursement 14
D. Communications et exécution du Programme 20

Mesure du rendement du Programme 22

Annexe A – Autre financement public 25

Annexe B – Satisfaction de la clientèle à l'égard du Centre de service national de prêts aux étudiants 27

Annexe C – Données financières : Rapport consolidé sur le PCPE 28

Glossaire 31

INTRODUCTION

Le présent rapport annuel est conçu pour informer le Parlement et les citoyens canadiens de l'aide financière accordée par le truchement du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) aux Canadiens qui ont poursuivi des études postsecondaires au cours de l'année de prêt 2011–2012 (soit du 1er août 2011 au 31 juillet 2012). Le rapport comprend de l'information et des données importantes sur les prêts, les bourses et l'aide au remboursement pendant cette période.

Outre ce rapport annuel, le PCPE met à la disposition des intéressés des renseignements plus détaillés sous forme de rapport statistique en ligne qui comprend des données historiques sur l'aide financière fédérale aux étudiants accordée au fil des ans. Le rapport statistique se trouve sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC), à l'adresse suivante : www.rhdcc.gc.ca/fra/emplois/etudiant/rapports/index.shtml.

VISION ET MISSION

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

La mission de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) consiste à bâtir un Canada plus fort et plus concurrentiel, à aider les Canadiennes et les Canadiens à faire les bons choix afin que leur vie soit productive et gratifiante, et à améliorer leur qualité de vie.

Pour ce faire :

- nous élaborons des politiques qui font du Canada une société au sein de laquelle les gens peuvent mettre à profit leurs talents, leurs compétences et leurs ressources pour participer à l'apprentissage, au travail, et aux activités de leur collectivité;
- nous créons des programmes et appuyons des initiatives qui aident la population canadienne à franchir les étapes de la vie – de la vie de famille avec des enfants à l'âge d'or, de l'école au travail, d'un emploi à un autre, du chômage au marché du travail, de la vie active à la retraite;
- nous créons, en collaboration avec Service Canada et d'autres partenaires, un meilleur contexte social pour la population canadienne;
- nous sollicitons la participation de nos employés, créons un milieu de travail sain, favorisons l'épanouissement d'une culture de travail d'équipe et développons notre capacité de leadership.

Nous visons l'excellence dans ce que nous faisons, que ce soit :

- pour les gens – en servant la population canadienne d'une manière responsable et axée sur les résultats.

- par l'intermédiaire de partenariats – en collaborant avec les Canadiens afin de trouver des méthodes novatrices pour élaborer et fournir les politiques et les programmes dont ils ont besoin.

- par le savoir – en produisant des connaissances et en les diffusant de telle sorte qu'elles puissent appuyer et étayer la prise de décisions.

Programme canadien de prêts aux étudiants

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) favorise l'accès à l'éducation postsecondaire des étudiants qui établissent qu'ils ont des besoins financiers. Le PCPE réduit, grâce à l'octroi de prêts et de bourses, les obstacles d'ordre financier auxquels ils se heurtent, ce qui permet de veiller à ce que les Canadiens aient la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour jouer avec succès un rôle actif dans l'économie et la société.

POINTS SAILLANTS DU PROGRAMME

Soutien accru pour les étudiants

En 2011–2012, les étudiants canadiens de niveau postsecondaire ont continué à profiter d'un certain nombre d'améliorations aux programmes ayant été instaurées ces dernières années.

Il s'agit notamment :

- des bourses canadiennes, qui offrent un soutien plus efficace qu'auparavant à un nombre accru d'étudiants, le tout pendant un plus grand nombre d'années d'études; elles permettent donc d'aider les familles canadiennes à assumer le coût des études supérieures et ainsi de faciliter l'accès aux études pour les familles à faible revenu ou à revenu moyen;
- du Programme d'aide au remboursement (PAR) des prêts étudiants qui vise à aider les emprunteurs à assumer le remboursement de leur prêt en leur permettant de faire des versements raisonnables, adaptés à leur situation financière;
- d'un soutien accru pour les étudiants ayant une invalidité permanente; ce soutien comporte diverses mesures, dont :
  - la reconnaissance des évaluations antérieures d'invalidités permanentes aux fins de l'établissement de l'admissibilité à des mesures de gestion de la dette;
  - un Programme d'aide au remboursement expressément conçu pour les personnes qui ont une invalidité permanente;
  - l'accès à une exonération de remboursement pour des raisons humanitaires, soit pour cause d'invalidité grave et permanente.

Bourses canadiennes

- En 2011–2012, plus de 336 000 étudiants ont reçu de l'aide financière sous forme de bourses non remboursables, pour un total de 647 millions de dollars.
  - Celles-ci comprennent environ 9 000 bourses de soutien pour des études à temps partiel, d'une valeur totale de 9,99 millions de dollars.

- Il s'agit d'une hausse d'environ 17 millions de dollars en bourses distribuées aux étudiants comparativement à 2010–2011.

Prêts d'études canadiens

- En 2011–2012, le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) a permis à quelque 447 000 étudiants à temps plein des dix administrations participantes de se partager 2,4 milliards de dollars en prêts[1]. Il s'agit d'environ 35 % du nombre total des étudiants de niveau postsecondaires à temps plein de ces administrations.

[1] Par « administrations participantes », on entend l'ensemble des provinces et des territoires, à l'exception du Québec, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

- Près de 6 500 étudiants à temps partiel ont reçu, en 2011–2012, des prêts d'une valeur totale de 11,2 millions de dollars. Par suite des nouvelles mesures qui ont été mises en œuvre en 2009 pour le soutien des études à temps partiel, le nombre de prêts accordés a continué d'augmenter considérablement, atteignant plus du double de celui de 2009–2010.

Programme d'aide au remboursement

- La très grande majorité des emprunteurs remboursent entièrement leur prêt dans les délais établis, mais certains ont besoin d'aide pour le faire. Dans le cadre du Programme d'aide au remboursement, le PCPE a fourni un soutien à près de 185 000 emprunteurs qui ont eu de la difficulté à rembourser leurs prêts en 2011–2012.

Soutien aux étudiants ayant une invalidité permanente

- En 2011–2012, le PCPE a versé près de 31 000 bourses pour étudiants ayant une invalidité permanente (y compris des bourses servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente) et a approuvé plus de 9 000 demandes dans le cadre du PAR pour des emprunteurs ayant une invalidité permanente.

- 418 emprunteurs se sont prévalus de la disposition applicable aux étudiants ayant une invalidité grave et permanente en vertu de laquelle leur obligation de remboursement de prêt a été radiée, pour une valeur totale de 6,4 millions de dollars.

Autres améliorations au Programme

Comme en font foi les engagements budgétaires récents, d'autres améliorations apporteront le soutien suivant :

Étudiants à temps plein :

- Exonérer en partie les prêts d'études canadiens que doivent rembourser les nouveaux médecins de famille, les résidents en médecine familiale, le personnel infirmer praticien et le personnel infirmier qui exercent dans des collectivités mal desservies en milieu rural ou éloigné, dont celles où des services de santé sont offerts aux Premières Nations et aux Inuits.

Étudiants à temps partiel :

- Augmenter les seuils de revenu utilisés pour évaluer l'admissibilité aux prêts et bourses des étudiants à temps partiel, soit :
  - harmoniser les seuils de revenu utilisés pour calculer l'admissibilité aux prêts des étudiants à temps partiel avec celui qui est utilisé pour calculer l'admissibilité aux bourses pour étudiants à temps plein ayant un revenu moyen;
  - harmoniser les seuils de revenu utilisés pour calculer l'admissibilité aux bourses des étudiants à temps partiel avec celui qui est utilisé pour calculer l'admissibilité des étudiants à temps plein ayant un faible revenu;
  - éliminer l'intérêt sur les prêts pour études à temps partiel pendant les études.

CONTEXTE

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) offre un ensemble de programmes et de services d'aide financière aux étudiants, dont :

- les prêts d'études canadiens;
- les bourses canadiennes;
- le Programme d'aide au remboursement.

Le gouvernement du Canada paie l'intérêt sur les prêts étudiants pendant que les emprunteurs sont aux études. Le remboursement des prêts n'est requis que six mois après la fin des études.

Les bourses canadiennes aux étudiants constituent une forme d'aide non remboursable mise à la disposition des étudiants de familles à faible et moyen revenu, des étudiants qui ont une invalidité permanente et des étudiants qui ont des personnes à charge.

Le Programme d'aide au remboursement du PCPE aide les emprunteurs qui ont de la difficulté à respecter les conditions de leurs ententes de remboursement.

Financement direct du gouvernement et croissance du portefeuille

L'exercice 2011–2012 a commémoré la 11e année de financement direct dans le cadre du PCPE. Depuis plus d'une décennie, le gouvernement du Canada fournit une aide financière directe aux étudiants emprunteurs, contrairement aux régimes de prêts du PCPE antérieurs qui étaient gérés par des institutions financières.

Sous le régime du prêt direct, le gouvernement du Canada gère entièrement le PCPE, et il a passé un marché avec un fournisseur de services du secteur privé, qui exerce ses activités sous le nom de Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE), en vue de la gestion des comptes de prêts étudiants à toutes les étapes du cycle d'emprunt, de l'octroi au remboursement.

La taille du portefeuille de prêts directs s'est accrue considérablement au cours de la dernière décennie, de plus en plus d'étudiants ayant obtenu des prêts et des bourses chaque année pour les aider à assumer les coûts de leurs études postsecondaires. En 2011–2012, le portefeuille de prêts directs atteignait environ 13 milliards de dollars, soit beaucoup plus que les 3 milliards de dollars de prêts directs octroyés en 2001–2002.

Collaboration avec des partenaires

Le gouvernement du Canada travaille en partenariat étroit avec les gouvernements provinciaux et territoriaux participants[2] pour accorder une aide financière aux étudiants canadiens. Les demandes de prêts et bourses fédéraux et provinciaux sont évaluées dans le cadre d'un seul et même processus. Dans le cas des étudiants à temps plein, approximativement 60 % de leurs besoins financiers évalués sont financés par le gouvernement du Canada.

[2] Le Québec, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest ne participent pas au PCPE, mais ils reçoivent des montants compensatoires du gouvernement du Canada pour l'administration de leurs propres programmes d'aide financière aux étudiants.

Parmi les principales améliorations mises en œuvre au cours de la période de prêt direct, mentionnons des ententes intervenues entre le gouvernement du Canada et différentes provinces. Ces ententes simplifient considérablement l'expérience d'emprunt des étudiants en leur fournissant un produit de prêt unique. Les étudiants des provinces en régime intégré (Colombie-Britannique, Saskatchewan, Ontario, Nouveau-Brunswick ainsi que Terre-Neuve-et-Labrador) n'ont plus à gérer deux comptes de prêt distincts (fédéral et provincial).

Les étudiants de ces cinq provinces, qui représentent plus de 80 % des emprunteurs du PCPE, bénéficient d'un seul processus simplifié en matière d'emprunt. Comme les portions fédérales et provinciales de leurs prêts sont complètement intégrées et gérées dans un compte, les étudiants traitent avec un seul point de contact, le CSNPE, de l'octroi du prêt au remboursement.

La prestation de services

Les responsables du PCPE continuent de simplifier et de moderniser le Programme dans le but d'améliorer les services offerts aux étudiants. Ainsi, en collaboration avec leurs partenaires provinciaux et territoriaux, les responsables du PCPE travaillent à concrétiser leur vision en matière de prestation de services, qui consiste à simplifier l'accès des étudiants à l'aide financière et à en faciliter la gestion. Les mesures prises en ce sens comprennent l'amélioration des services en ligne, la simplification des processus de demande et de remboursement, ainsi que l'amélioration des communications avec les étudiants.

À l'aide de divers moyens de diffusion, le PCPE informe les étudiants et les familles des coûts et des avantages associés aux études postsecondaires, en plus de leur faire part des options de financement qui s'offrent aux étudiants. Le PCPE vise également à mieux faire connaître les programmes gouvernementaux destinés aux étudiants pour qui l'accès aux études postsecondaires s'avère généralement difficile.

Le principal outil de diffusion de renseignements du PCPE est le site Web cibletudes.ca, une source d'information en ligne que propose le gouvernement du Canada, qui a pour but d'aider les Canadiens à économiser pour leurs études postsecondaires, à les planifier et à les financer. Le site Web est un portail de renseignements complets comportant une diversité d'outils et de ressources, dont des calculateurs d'aide financière et des bases de données sur les programmes et les bourses d'études.

Le site cibletudes.ca comporte en outre un lien direct avec le site Web du CSNPE, qui donne aux étudiants un système d'accès sécurisé en ligne à leurs comptes de prêt étudiant. Ainsi, ils peuvent voir et surveiller tous les renseignements sur leur prêt.

Les responsables du PCPE reconnaissent l'importance de veiller à ce que les Canadiens qui poursuivent des études supérieures soient tout à fait au courant de la disponibilité, des avantages et des exigences de l'aide financière aux étudiants. Dans le cadre de leurs efforts pour informer les étudiants et leur famille de la façon de planifier et de payer les études postsecondaires, les responsables du Programme exercent des activités de diffusion, essentiellement au moyen de communications sur le Web, et parfois en participant à des présentations et à des expositions et en publiant des documents de référence.

Soutien amélioré sous le régime du Programme canadien de prêts aux étudiants

Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il importe de s'assurer que l'aide financière aux étudiants répond aux divers besoins de la population des étudiants de niveau postsecondaire d'aujourd'hui. C'est pourquoi des améliorations ont été apportées ces dernières années à divers volets du PCPE, dont l'évaluation des besoins, les bourses canadiennes aux étudiants, l'aide au remboursement, le soutien aux étudiants ayant une invalidité permanente, de même que le soutien aux études à temps partiel.

Le présent rapport comporte des renseignements détaillés sur ces initiatives et établit la pertinence du PCPE pour aider les Canadiens à atteindre leurs objectifs en matière d'études supérieures et, en définitive, leur but de contribuer à un effectif productif.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

En 2011–2012, environ 563 200 étudiants à temps plein ont reçu un prêt, une bourse ou une bonification d'intérêts de la part du gouvernement du Canada dans le cadre du PCPE.

La présente section fournit des renseignements complémentaires sur ces bénéficiaires et sur les niveaux de l'aide financière accordée sous forme de bourses et de prêts. Elle comporte également des renseignements sur les bénéficiaires de prêt qui ont commencé à rembourser en 2011–2012.

A. Bourses canadiennes

Les bourses canadiennes sont conçues de manière à ce que les étudiants sachent dès le départ combien d'argent ils recevront et quand cet argent leur sera versé; il s'agit donc d'une évolution importante par rapport au système de bourses antérieur, qui était moins prévisible. Les bourses accordées aux familles à faible revenu ou à revenu moyen ne dépendent plus du montant du prêt étudiant, mais plutôt du revenu familial, ce qui respecte davantage la situation financière de l'emprunteur. L'admissibilité à une bourse canadienne est évaluée au moment où les étudiants font une demande d'aide provinciale ou fédérale.

L'admissibilité des étudiants provenant d'une famille à faible revenu ou à revenu moyen est déterminée selon différents seuils de revenu préétablis (les seuils de faible revenu et de revenu moyen sont ajustés en fonction du coût de la vie dans chaque province et dépendent de la taille de la famille).

Les étudiants provenant d'une famille à faible revenu reçoivent une bourse de 250 $ par mois, et ceux provenant d'une famille à revenu moyen reçoivent 100 $ par mois. Ces bourses permettent aussi aux étudiants à temps plein qui ont un faible revenu et des personnes à charge d'obtenir directement une somme supplémentaire (200 $ par mois pour chaque personne à charge de moins de 12 ans ou pour une personne à charge de 12 ans ou plus ayant une invalidité permanente).

Les étudiants ayant une incapacité permanente ont également accès aux bourses canadiennes. Ces étudiants peuvent recevoir une bourse de 2 000 $ par année scolaire. Ils ont également accès à des fonds supplémentaires pouvant atteindre 8 000 $ s'ils ont besoin de services ou d'équipement spéciaux. Pour être évalués à cet effet, les étudiants doivent fournir des documents au sujet de leurs incapacités lorsqu'ils demandent un prêt canadien aux étudiants.

En 2011–2012, le Programme a versé 389 395 bourses à 336 173 étudiants, soit une augmentation d'environ 5 % par rapport à 2010–2011.

Le tableau ci-après présente le nombre de chaque type de bourses canadiennes offertes en 2011–2012[T]. Il importe de souligner qu'un étudiant peut recevoir plus d'une bourse.

Type de bourse*	2010–2011		2011–2012	
	Nombre de bourses	Montant versé en bourses (en M$)	Nombre de bourses	Montant versé en bourses (en M$)
Études à temps plein				
Bourse pour étudiants de famille à faible revenu	206 001	385,9 $	218 837	410,4 $
Bourse pour étudiants de famille à revenu moyen	87 604	64,7 $	89 076	65,7 $
Bourse pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge	33 733	79,9 $	36 596	87,2 $
Bourse pour étudiants ayant une invalidité permanente	20 613	38,6 $	22 881	42,7 $
Bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente	8 876	23,7 $	7 753	20,5 $
Bourse de transition**	15 884	24,0 $	4 365	6,2 $
Bourse d'excellence du millénaire	1 162	6,5 $	768	4,0 $
Nombre total de bourses pour étudiants à temps plein	**373 873**	**623,2 $**	**380 276**	**636,7 $**
Études à temps partiel				
Bourse pour étudiants à temps partiel	6 186	6,7 $	8 802	9,68 $
Bourse pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge	162	0,2 $	317	0,31 $
Nombre total de bourses pour étudiants à temps partiel	**6 348**	**6,9 $**	**9 119**	**9,99 $**
Nombre total de bourses* **	**380 221**	**630,0 $**	**389 395**	**646,7 $**
Nombre total de bénéficiaires de bourse unique* **	**320 154**	**630,0 $**	**336 173**	**646,7 $**

[T] Les totaux sont arrondis.

* Veuillez consulter le glossaire pour obtenir la description des bourses.

** Les bourses de transition sont versées aux étudiants qui ont reçu du financement de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBEM). En 2011–2012, moins de bourses ont été accordées, car ce type de soutien est progressivement aboli à mesure que les étudiants terminent leur programme d'études. L'annexe A présente de plus amples renseignements sur l'aide de transition offerte aux étudiants en prévision de l'élimination progressive de la FCBEM.

*** Le nombre total de bourses est supérieur au nombre total de bénéficiaires, car certains étudiants ont reçu plus d'un type de bourse.

Bourses versées par province et territoire[T]

Le tableau ci-après présente le nombre de bourses canadiennes versées par province et territoire au cours de l'année 2011–2012.

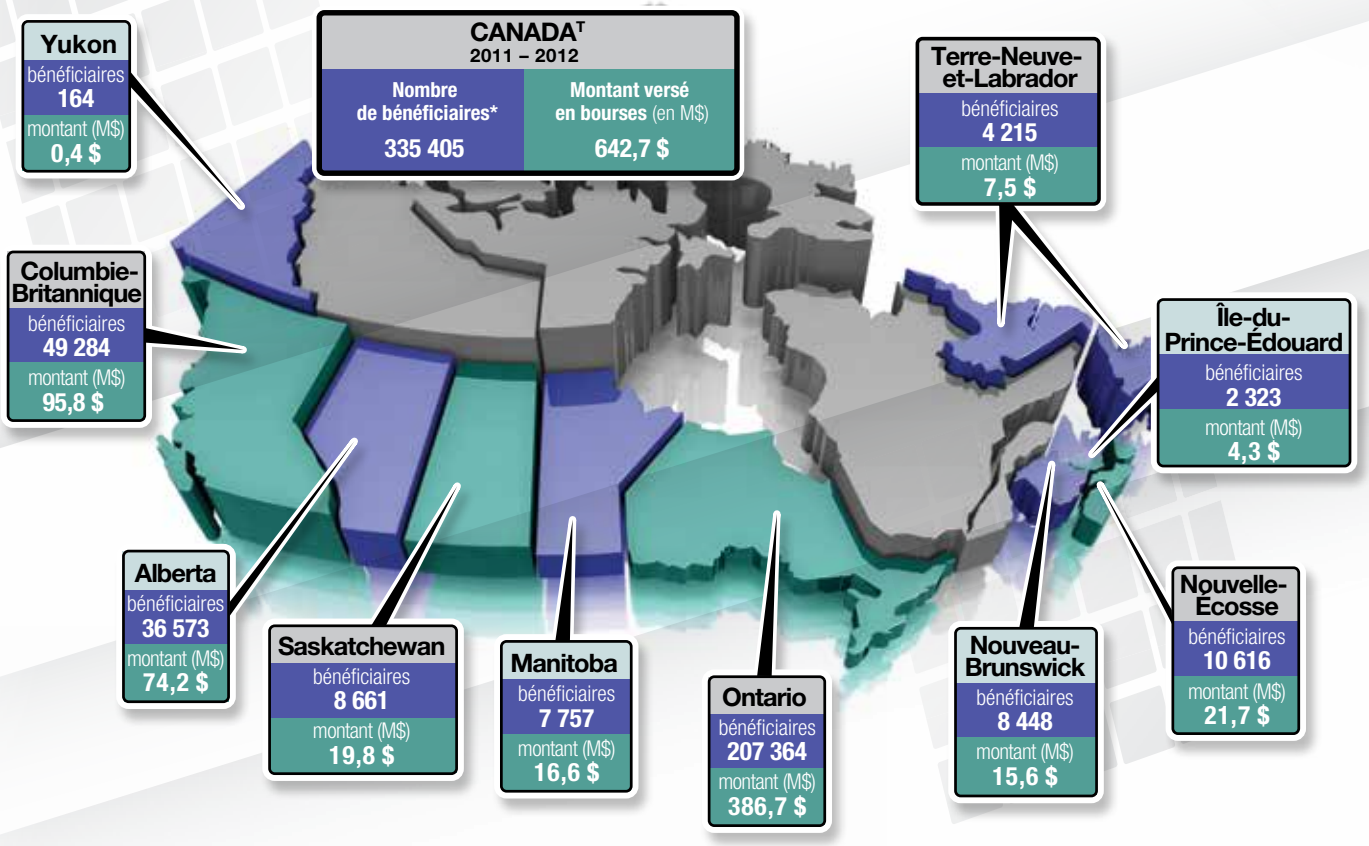

[T] Le Québec, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest ne participent pas au PCPE, mais ils reçoivent des montants compensatoires du gouvernement du Canada pour l'administration de leurs propres programmes d'aide financière aux étudiants.

* Les statistiques sur les bénéficiaires de bourses dans chaque administration comprennent tous les types de bourses offertes par le PCPE, sauf les Bourses d'excellence du millénaire, dont la répartition par province n'est pas disponible.

B. Prêts d'études canadiens

Les prêts d'études canadiens (PEC) sont offerts aux étudiants canadiens admissibles qui sont inscrits à un programme menant à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat offert par un établissement d'enseignement postsecondaire agréé. Pour être admissible, l'étudiant doit résider dans une province ou un territoire qui accorde des prêts d'études canadiens.

Soutien aux étudiants à temps plein

Les personnes qui reçoivent des prêts d'études canadiens bénéficient de bonifications d'intérêts, c'est-à-dire que le gouvernement du Canada paie les intérêts sur leur prêt pendant leurs études.

En 2011–2012, le PCPE a versé 2,4 milliards de dollars en PEC à environ 447 000 étudiants à temps plein, soit une augmentation de quelque 5 % par rapport à 2010–2011.

En 2011–2012, plus de la moitié des PEC à temps plein ont été accordés à des étudiants de l'Ontario (61 %) et de la Colombie Britannique (14 %), qui se classe au deuxième rang des provinces participantes. Les plus fortes hausses du nombre d'étudiants ayant reçu des PEC ont été enregistrées en Saskatchewan et en Alberta (7 %).

Le montant du PEC moyen, soit 5 376 $ par étudiant, est légèrement supérieur à celui des deux dernières années (5 226 $ en 2010–2011 et 5 186 $ en 2009–2010). Ces données ne tiennent

Prêts versés aux étudiants à temps plein, répartis par province et territoire

Le tableau ci-après présente la répartition des PEC accordés par province et territoire aux étudiants à temps plein en 2011–2012 :

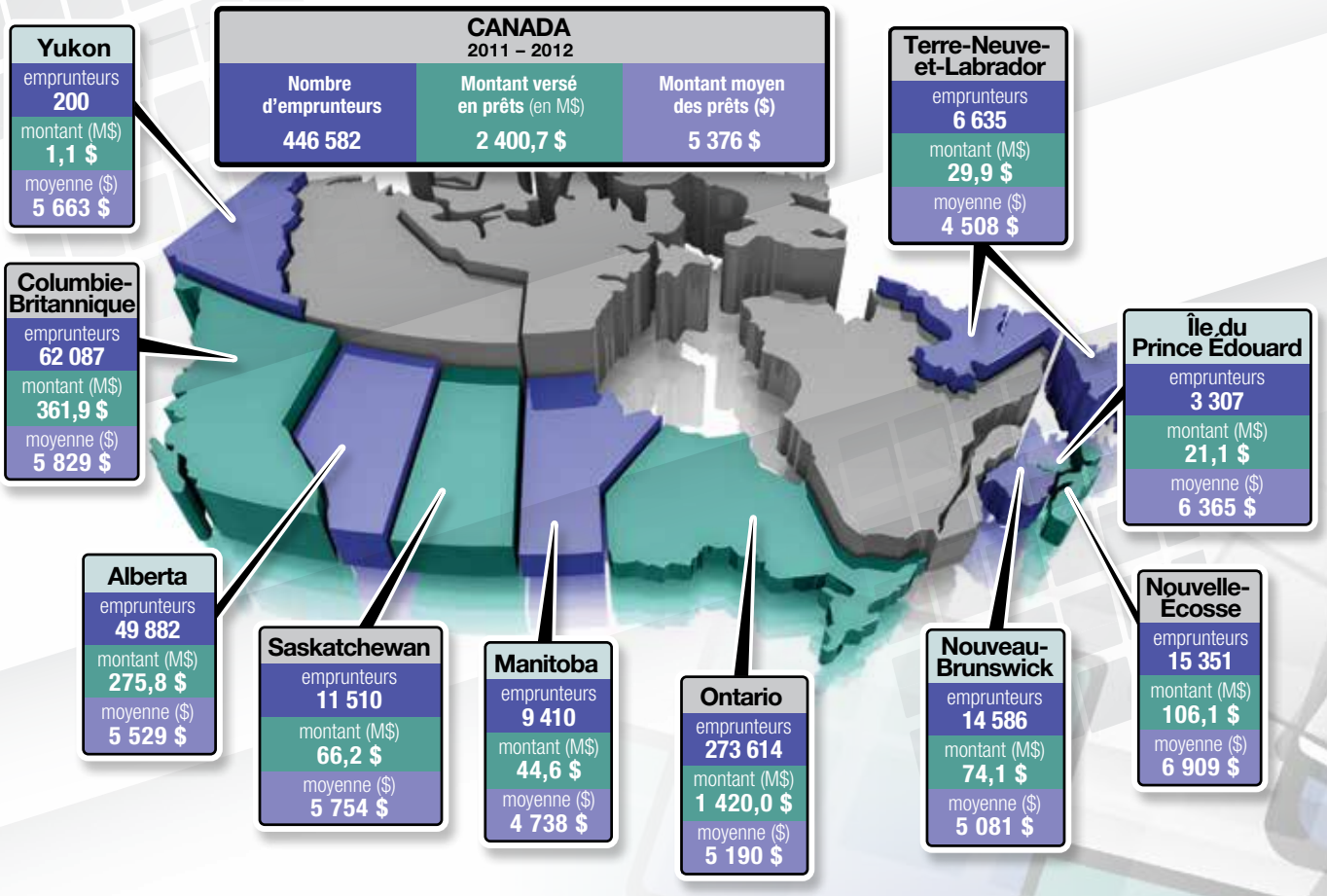

pas compte de l'aide provinciale ou territoriale qui a pu être versée.

En 2011–2012, les étudiants de la Nouvelle Écosse ont reçu en moyenne le prêt le plus élevé (6 909 $), tandis que ceux de Terre-Neuve-et-Labrador et du Manitoba ont reçu en moyenne les prêts les moins élevés (4 508 $ et 4 738 $ respectivement).

Où les emprunteurs étudient-ils?

La plupart des étudiants sont inscrits dans un établissement postsecondaire de leur propre province ou territoire, mais certains choisissent d'étudier ailleurs.

En 2011–2012, environ 10 % des étudiants qui reçoivent des PEC ont choisi d'étudier à l'extérieur de leur province ou territoire, ou à l'étranger, ce qui correspond aux données des années antérieures. Les étudiants des provinces les plus populeuses ont eu moins tendance à étudier à l'extérieur de leur propre province; par exemple, seulement 5,4 % des Ontariens qui ont reçu des PEC ont étudié à l'extérieur de leur province.

À l'inverse, les étudiants des provinces et des territoires les moins populeux avaient tendance à utiliser leur PEC pour fréquenter un établissement à l'extérieur de leur province ou territoire; ainsi, 82 % des emprunteurs du Yukon et 41 % des emprunteurs de l'Île-du-Prince-Édouard ont étudié à l'extérieur de leur province ou de leur territoire en 2011–2012.

À l'échelle régionale, les emprunteurs de la région du Canada atlantique qui ont décidé de poursuivre des études à l'extérieur de leur province sont généralement demeurés dans cette région, alors que les emprunteurs de l'Ouest canadien ont eu tendance à rester dans leur région ou à aller étudier dans des établissements postsecondaires de l'Ontario.

Dans quels types d'établissements d'enseignement les emprunteurs étudient-ils?

En 2011–2012, 59 % des emprunteurs étudiant à temps plein allaient à l'université, 31 % étudiaient dans un collège et 10 % étaient inscrits dans un établissement privé. Ces chiffres n'ont pratiquement

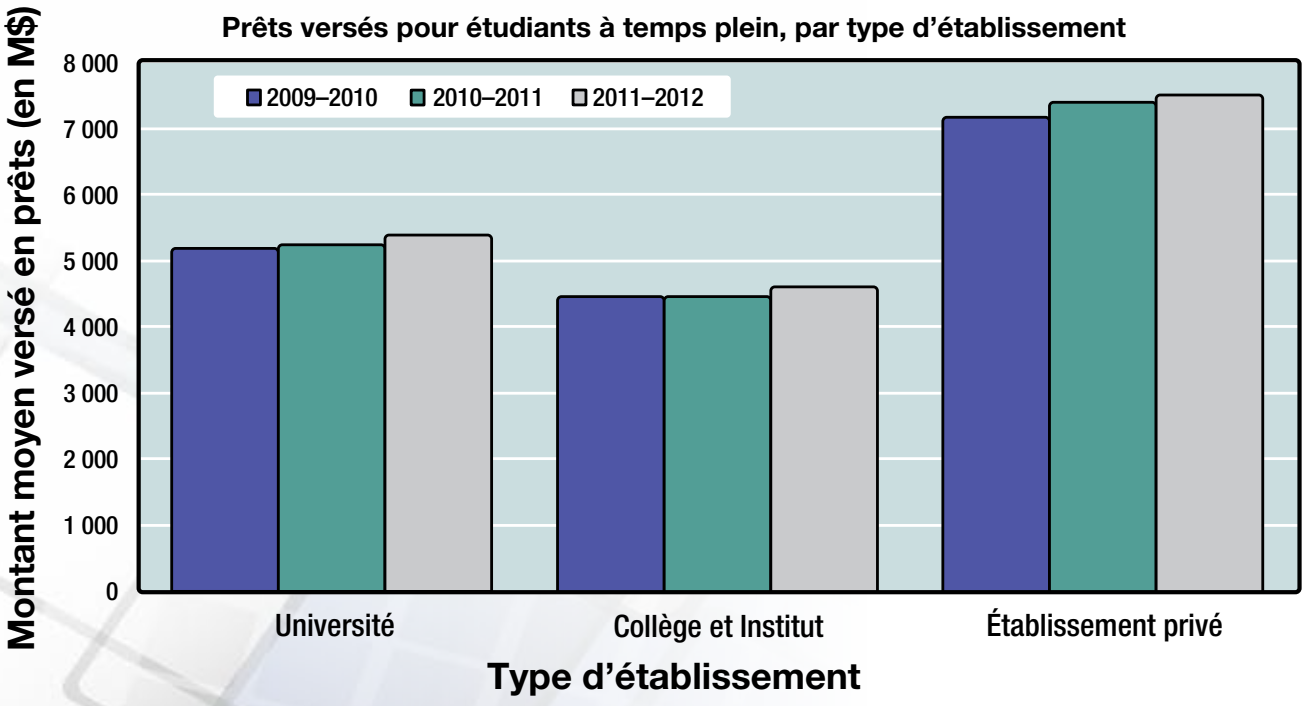

pas changé depuis 2010–2011. Le montant de prêt moyen accordé en 2011–2012 est demeuré le plus élevé chez les emprunteurs étudiant dans un établissement privé (7 516 $) et le plus faible chez ceux qui étaient inscrits dans un collège (4 616 $).

À quel niveau d'études les emprunteurs sont-ils inscrits?

La plupart des emprunteurs étudiant à temps plein (59 %) étaient inscrits à des programmes de premier cycle, 37 % à des programmes ne menant pas à l'obtention d'un grade – que ce soit dans des établissements d'enseignement privés, des collèges ou des universités – et 4 % à des programmes de maîtrise ou de doctorat. Ces taux sont semblables à ceux de 2010–2011.

Soutien aux étudiants à temps partiel

Les améliorations apportées récemment au Programme ont permis d'accroître l'accès à l'aide financière pour les personnes qui étudient à temps partiel, y compris les adultes qui veulent se perfectionner pour mettre à jour leurs compétences et améliorer leur situation sur le marché du travail. En effet, le gouvernement a augmenté les seuils de revenu qui sont utilisés pour évaluer l'admissibilité à des prêts et bourses pour étudiants à temps partiel et ceux-ci n'ont pas à payer les intérêts qui courent sur leur prêt pendant qu'ils sont aux études. De plus, le montant maximal qu'ils peuvent emprunter s'élève maintenant à 10 000 $, au lieu de 4 000 $.

En 2011–2012, 11,2 millions de dollars ont été versés sous forme de PEC à près de 6 500 étudiants à temps partiel. Il s'agit d'une augmentation de 63 % du nombre d'étudiants à temps partiel qui ont reçu du soutien en 2010–2011.

Le tableau ci-après présente l'augmentation du soutien qui a été accordé aux étudiants à temps partiel au cours des trois dernières années:

Prêts d'études canadiens pour étudiants à temps partiel

Année de prêt	Nombre d'emprunteurs	Montant versé en prêts (en M$)
2009–2010	2 698	4,6 $
2010–2011	3 974	6,9 $
2011–2012	6 470	11,2 $

De plus, le nombre d'emprunteurs mariés recevant des prêts pour étudiants à temps partiel a augmenté de 42 %.

Bien que la grande majorité des emprunteurs du PCPE étudient à temps plein, le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de répondre aux différentes situations de tous les étudiants postsecondaires, dont ceux, de plus en plus nombreux, qui étudient à temps partiel.

C. Remboursement des prêts et aide au remboursement

Les PEC doivent être remboursés par les emprunteurs, comme c'est le cas pour n'importe quel type de prêt. Cependant, contrairement aux prêts habituels offerts par les banques, l'intérêt sur les PEC commence seulement à s'accumuler une fois les études terminées, et aucun paiement n'est exigé pendant les six premiers mois.

Les prêts sont habituellement remboursés en versements mensuels sur une période de 114 mois (9,5 années). Selon leur situation financière et leur niveau de revenu, les emprunteurs peuvent revoir leurs conditions de remboursement, soit en remboursant plus rapidement ou en prolongeant leur période de remboursement jusqu'à un maximum de 14,5 années.

Niveau de dettes d'études

Au cours des dernières années, on a accordé beaucoup d'attention au coût de plus en plus élevé des études postsecondaires au Canada et au niveau de dettes d'études que de nombreux étudiants peuvent accumuler.

En réaction à cette situation, le gouvernement du Canada a lancé un nombre important de mesures visant à atténuer les dettes d'études au fil du temps, reconnaissant ainsi l'importance d'investir dans les études postsecondaires pour donner aux Canadiens l'occasion d'acquérir les connaissances et les compétences requises pour participer avec succès à l'économie et à la société.

Bien que les dettes au titre des PEC aient considérablement augmenté au cours des années 1990, essentiellement en raison des hausses importantes des frais de scolarité rattachés aux études postsecondaires, ces dettes sont demeurées relativement stables depuis cette période[3]. Par exemple, entre 2000–2001 et 2011–2012, les dettes de PEC en dollars de 2012 ont augmenté de 3 % pour les étudiants universitaires, ont baissé de 2 % pour les étudiants qui fréquentent un collège communautaire, et se sont accrues de 6 % dans le cas des étudiants qui fréquentent des collèges d'enseignement professionnel (voir le diagramme ci-après). Afin de situer cette tendance en contexte, au cours des douze dernières années, la dette moyenne au titre des PEC a augmenté beaucoup plus lentement que la dette des ménages et le revenu personnel (qui ont augmenté d'environ 75 % et 10 % respectivement)[4].

Dette au titre des PEC par type d'établissement (en dollars de 2012)

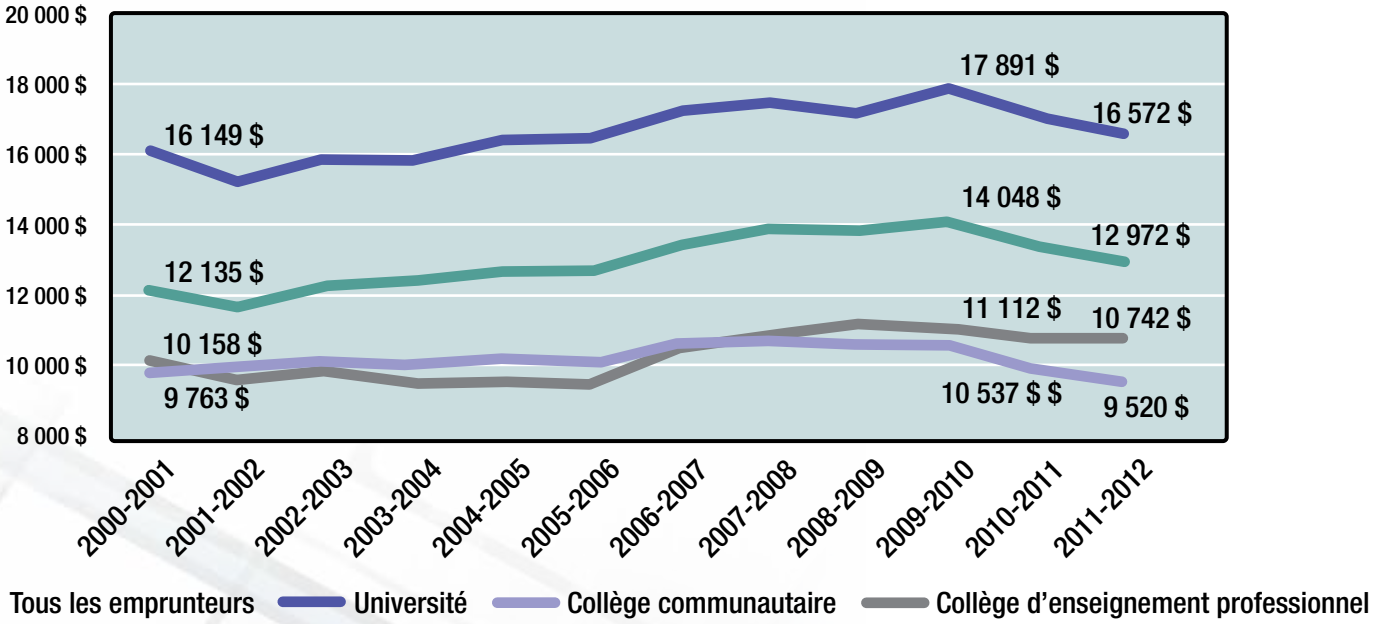

Source : Données administratives du PCPE

[3] Entre 2000-2001 et 2011–2012, les dettes au titre de la moyenne des PEC ont augmenté de 7 %, passant de 12 135 $ à 12 920 $ (en dollars de 2012). La majeure partie de cette hausse de la dette moyenne est attribuable à une modification de la composition de la clientèle du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE). Plus précisément, la proportion des étudiants universitaires parmi les emprunteurs du PCPE est passée de 38 % à 47% au cours de cette période et en général, les étudiants universitaires ont tendance à contracter davantage de dettes que ceux des collèges communautaires et des collèges d'enseignement professionnel.

[4] Statistique Canada (CANSIM) et Banque du Canada: http://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2012/02/boc-review-winter11-12-crawford.pdf.

Entre 2000–2001 et 2009–2010, les dettes d'études ont augmenté de 11 % pour les étudiants universitaires, de 8 % pour les étudiants qui fréquentent un collège communautaire, et de 9 % dans le cas des étudiants qui fréquentent des collèges d'enseignement professionnel; la majeure partie des augmentations a eu lieu au cours de la dernière moitié de la décennie. Cette tendance – la stabilité suivie d'une augmentation – a découlé d'une combinaison de facteurs. D'abord, la limite hebdomadaire des PEC (qui, pour l'essentiel, restreint le montant des prêts qu'un étudiant peut recevoir) était établie à 165 $ jusqu'en 2004–2005, puis a été relevée à 210 $ en 2005–2006. De plus, à cette époque, un nombre important d'étudiants qui recevaient déjà le maximum des prêts avaient des besoins non comblés, ce qui a entraîné une hausse subite du montant des prêts versés aux étudiants lorsque le plafond des prêts a été relevé.

Bien que les augmentations des frais de scolarité et le plafond hebdomadaire des PEC aient exercé une pression à la hausse sur la dette moyenne au titre des PEC, les investissements du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux dans l'aide non remboursable en ont considérablement diminué les répercussions. Par exemple, entre 2001–2002 et 2009–2010, le total de l'aide non remboursable au Canada s'est accru de 65 % en dollars réels, passant de 1 milliard de dollars à 1,7 milliard de dollars par année. Les mesures fédérales qui ont contribué à cette augmentation comprenaient la création de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBEM) en 1999, de même que les Subventions canadiennes pour l'accès aux études pour étudiants à faible revenu et les Subventions canadiennes pour l'accès aux études pour étudiants ayant une incapacité permanente en 2005. En conséquence de ces investissements, la dette moyenne au titre des PEC a augmenté de seulement 11 % pour les étudiants universitaires, de 8 % pour les étudiants qui fréquentent un collège communautaire, et de 9 % dans le cas des étudiants qui fréquentent des collèges d'enseignement professionnel.

Comme l'aide non remboursable a continué d'augmenter, depuis 2009–2010 la dette moyenne au titre des PEC a baissé de 7 % pour les étudiants universitaires, de 10 % pour les étudiants des collèges communautaires, et de 3 % pour les étudiants des collèges d'enseignement professionnel par rapport au sommet atteint en 2009–2010. Par exemple, en 2009, le gouvernement fédéral a regroupé toutes les bourses fédérales dans le nouveau Programme canadien de bourses aux étudiants et a augmenté considérablement le financement. Jusqu'en 2008, la FCBEM a versé annuellement environ 350 millions de dollars en bourses et le Programme canadien de prêts aux étudiants a versé un peu plus de 150 millions de dollars, pour un investissement fédéral total d'environ 500 millions de dollars par année. À l'opposé, en 2011–2012, le gouvernement fédéral a remis 647 millions de dollars en bourses canadiennes.

Solde des prêts en 2011–2012

Le « solde des prêts » étudiants du Canada représente le montant dû par les emprunteurs à la fin des études. Il est important de noter que le solde des prêts dont il est question dans la présente section ne concerne que la portion fédérale des prêts d'études. En effet, les emprunteurs peuvent également avoir contracté des prêts d'études auprès des provinces ou des territoires.

Parmi les étudiants qui ont terminé leurs études en 2011–2012, le solde moyen des PEC était de 12 972 $[5]. Ces données sont demeurées relativement stables au cours des dernières années.

Cette fourchette des montants dûs par les emprunteurs qui ont un contracté un prêt canadien aux étudiants est la suivante :

- 51 % avaient un solde de moins de 10 000 $;
- 28 % avaient un solde entre 10 000 $ et 20 000 $;
- 21 % avaient un solde de plus de 20 000 $.

[5] Ce montant d'endettement moyen ne comprend pas le montant des prêts provinciaux ou territoriaux que les étudiants ont pu contracter.

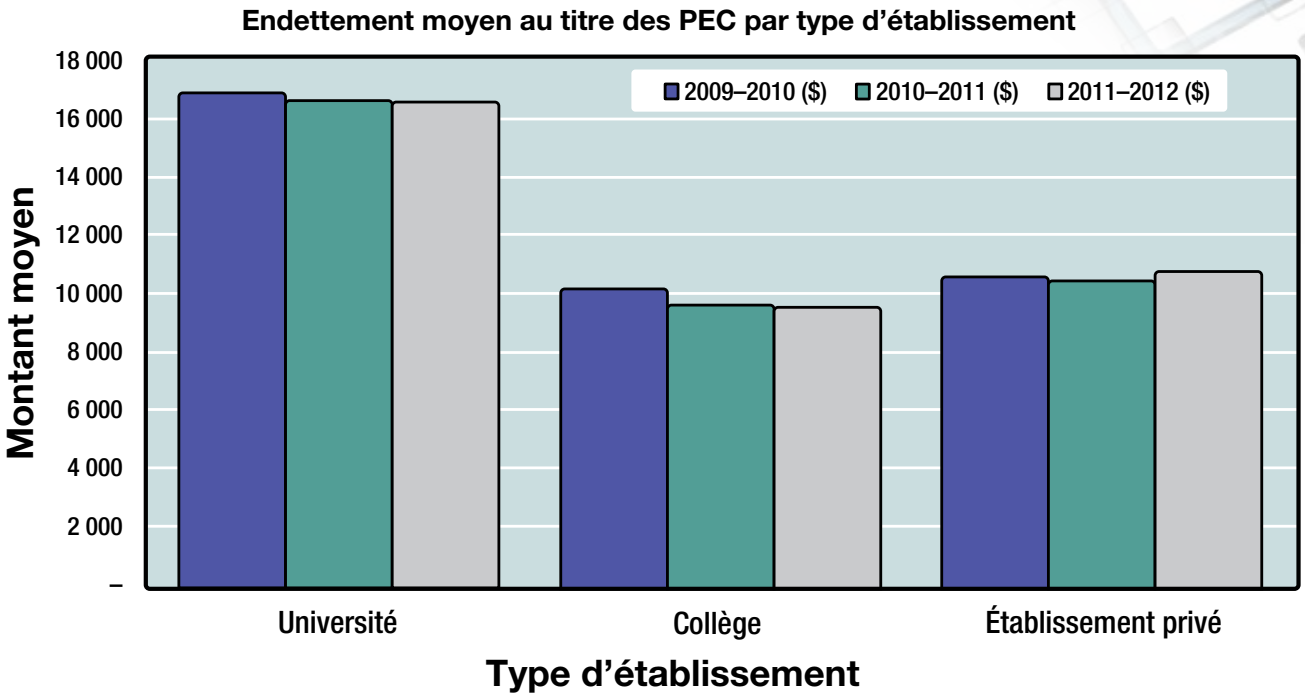

Les différences dans les soldes de prêt reflètent la situation de chaque étudiant. Le type et le lieu de l'établissement et le programme d'étude comptent parmi les facteurs clés. En 2011–2012, le solde moyen des prêts des étudiants universitaires (16 572 $) était plus élevé que celui des étudiants inscrits au collège (9 520 $) et de ceux inscrits à un établissement d'enseignement privé (10 742 $). Cette différence est en partie attribuable au fait que les programmes universitaires durent souvent plus longtemps que les programmes offerts dans les collèges ou les établissements d'enseignement privés.

Bien que les emprunteurs inscrits dans des établissements privés reçoivent en moyenne un plus gros montant annuel de prêt (7 516 $ en 2011–2012) que les emprunteurs qui étudient à l'université ou au collège (5 406 $ et 4 616 $ respectivement), ils accumulent en général une dette moins élevée que ces derniers, car ils fréquentent l'école moins longtemps.

Le graphique qui suit présente une comparaison du taux d'endettement des emprunteurs qui ont fréquenté une université, un collège ou un établissement d'enseignement privé au cours des trois dernières années :

- Le solde des PEC varie aussi selon la province ou le territoire de résidence, allant de 17 115 $ à l'Île du Prince Édouard et de 16 472 $ en Nouvelle Écosse à 9 865 $ au Manitoba.

- Les emprunteurs qui poursuivent des études postsecondaires à l'extérieur de leur province ont des frais de déplacement et de subsistance élevés et empruntent donc davantage.

Baisse du taux de défaut de remboursement pour 2010–2011[6]

Les responsables du PCPE continuent de déployer des efforts en vue de réduire le taux de défaut de remboursement des prêts d'études canadiens. La plupart des défauts de remboursement se produisent au cours des trois premières années de la phase de remboursement. Les responsables du Programme utilisent le taux de défaut de remboursement d'une cohorte sur trois ans comme principal indicateur de rendement du portefeuille des prêts d'études canadiens. Pour ce faire, ils comparent la valeur des prêts qui atteignent la phase de remboursement durant une année de prêt donnée (cohorte) et qui tombent en défaut

[6] Le taux de défaut de remboursement pour 2011–2012 sera indiqué dans le rapport annuel de 2012–2013.

Taux de défaut de remboursement d'une cohorte sur une période de trois ans							
2003–2004	2004–2005	2005–2006	2006–2007	2007–2008	2008–2009	2009–2010	2010–2011[P]
28,0 %	19,4 %	16,6 %	15,8 %	14,7 %	14,3 %	14,9 %	14,4 %

On estime qu'il y a défaut de remboursement lorsqu'il y a un retard de plus de 270 jours dans le cas du régime de prêts directs (soit environ neuf mois sans paiement). Le taux de défaut de remboursement sur trois ans est le rapport entre, d'une part, le total de tous les prêts en souffrance pendant la période comprenant l'année de consolidation et les deux années de prêt subséquentes et, d'autre part, le montant total des prêts consolidés au cours de l'année concernée.

P : Taux préliminaire l'année concernée.

de remboursement en l'espace de trois ans, avec la valeur de tous les prêts de cette même cohorte qui ont atteint l'étape de remboursement.

Entre 2003–2004 et 2010–2011, le taux de défaut de remboursement est passé de 28,0 % à 14,4 % (taux préliminaires). Cette baisse a été constatée pour tous les types d'établissement d'enseignement et a été particulièrement marquée chez les étudiants inscrits à un collège ou à un établissement d'enseignement privé. Bien que la grande majorité des étudiants remboursent entièrement leur prêt dans les délais établis, le PCPE offre plusieurs mesures d'aide au remboursement aux emprunteurs qui éprouvent de la difficulté à rembourser leur prêt.

Programme d'aide au remboursement

Le Programme d'aide au remboursement (PAR) est destiné aux emprunteurs qui ont de la difficulté à rembourser leur prêt d'études canadien.

Ces emprunteurs peuvent demander de l'aide qui consiste à alléger leurs obligations de remboursement pendant une certaine période. L'admissibilité dépend d'une évaluation de la situation financière d'une personne, établie en fonction de son revenu familial, de la taille de la famille et du solde impayé du prêt. Dans le cas des personnes admissibles, la première phase du PAR (étape 1) se traduit par une réduction du versement mensuel ou par l'absence de versement mensuel. Le gouvernement du Canada prend alors en charge la partie de l'intérêt impayé du versement mensuel de l'emprunteur.

Cet avantage est offert pendant six mois. Les emprunteurs ont la possibilité de présenter une nouvelle demande à la fin de chaque période de six mois et peuvent obtenir du soutien pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans durant cette première phase du PAR.

À la deuxième phase du PAR (étape 2), le gouvernement du Canada continue d'acquitter les intérêts et commence à payer la partie du capital qui n'est pas couverte par les versements

abordables de l'emprunteur. Le solde du prêt est remboursé graduellement de manière à ce que la dette soit entièrement acquittée après 15 ans (ou 10 ans dans le cas des personnes ayant une invalidité permanente).

Comme il est indiqué dans le tableau ci-après, en 2011–2012, le PAR a aidé près de 185 000 emprunteurs qui avaient de la difficulté à rembourser leur prêt.

Près de 90 % des emprunteurs inscrits au PAR (soit 163 088) n'ont effectué aucun versement mensuel pendant que le gouvernement du Canada acquittait les intérêts sur leur prêt. Les 21 725 autres emprunteurs ont reçu un soutien leur permettant de réduire leurs versements en fonction de ce qu'ils pouvaient raisonnablement se permettre.

En 2011–2012, le nombre d'emprunteurs profitant de la phase 2 du PAR (8 301) a augmenté de près de 70 % comparativement à ceux qui avaient obtenu ce type de soutien en 2010–2011. Ainsi, en plus de ne pas avoir à payer d'intérêts, ces emprunteurs ont vu le solde de leur prêt réduit en partie.

Suite à cette augmentation ainsi qu'à la bonification du PAR pour les emprunteurs ayant une invalidité permanente, le Bureau de l'actuaire en chef a rajusté ses prévisions relatives aux coûts liés au PAR pour l'année de prêt 2011-2012 (voir l'annexe C pour plus de détails).

Emprunteurs du PCPE profitant de mesures d'aide au remboursement, répartis par province et territoire

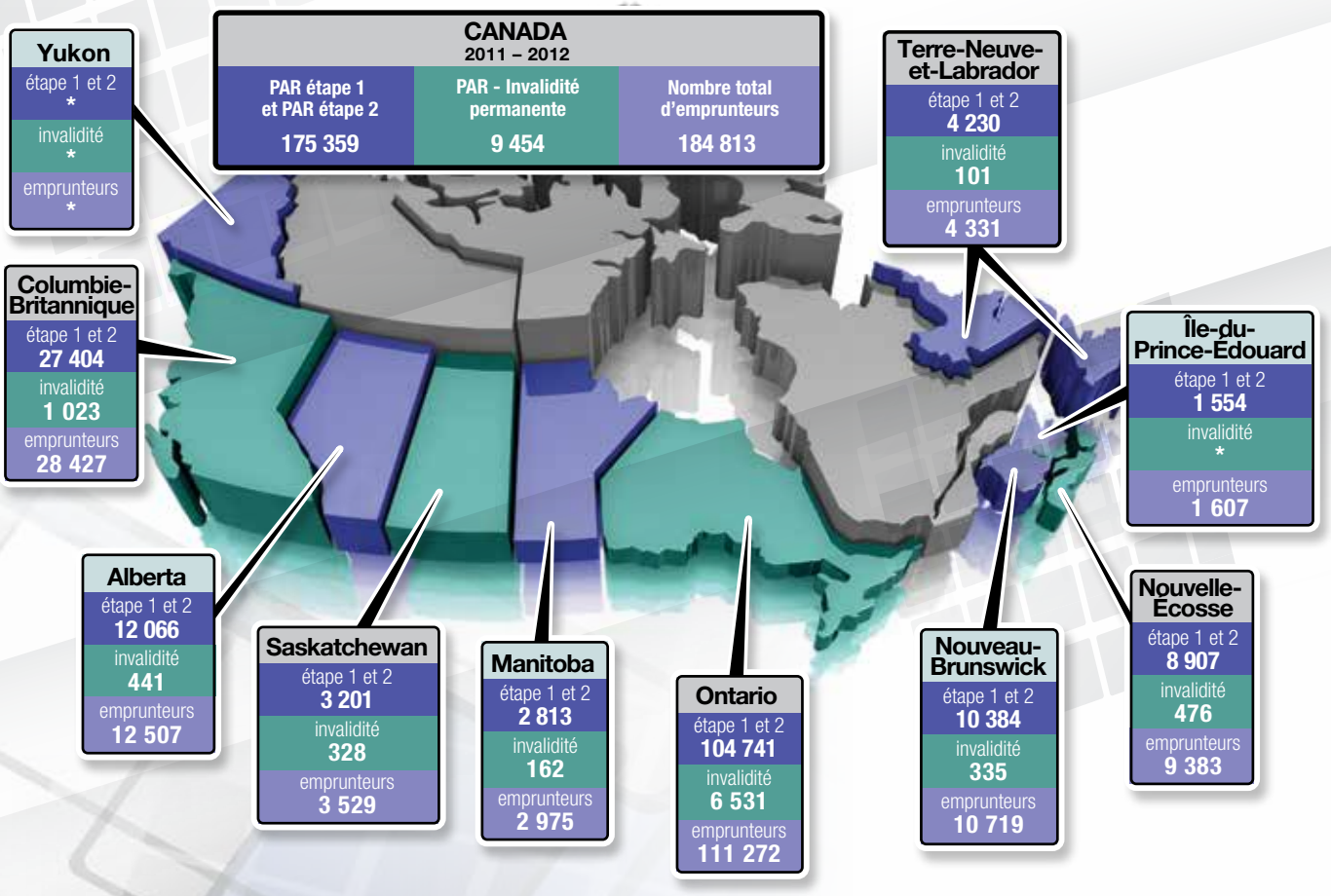

*Note: Les données des provinces ou territoires inférieures à 10 n'ont pas été consignées.

Programme d'aide au remboursement pour les emprunteurs ayant une invalidité permanente

Le Programme d'aide au remboursement pour les emprunteurs ayant une invalidité permanente (PAR-IP) est offert aux personnes ayant une invalidité permanente qui éprouvent de la difficulté à rembourser leur prêt d'études. Au même titre que le PAR, le PAR-IP aide les emprunteurs à gérer le remboursement de leur dette en leur permettant d'effectuer des versements selon ce qu'ils peuvent raisonnablement se permettre.

Pour participer au PAR-IP, les emprunteurs doivent en faire la demande. L'admissibilité dépend du revenu familial, de la taille de la famille, de l'invalidité permanente, des dépenses liées à cette invalidité et du solde impayé du prêt. L'approbation couvre une période de six mois. Bien que la preuve de l'invalidité permanente doive être soumise une seule fois, les emprunteurs doivent faire une nouvelle demande après chaque période d'aide au remboursement et doivent continuer de satisfaire aux autres exigences du PAR-IP.

Dans le cadre du PAR-IP :

- Le montant des versements est établi en fonction du revenu, de la capacité de payer et des coûts liés à l'invalidité (soit les frais non assurés, dont les frais médicaux et le coût des soins spéciaux).
- Les versements des emprunteurs ne dépassent pas 20 % de leur revenu familial brut.
- Le gouvernement du Canada acquitte les intérêts et le capital du prêt qui ne sont pas couverts par les versements abordables de l'emprunteur.
- Dans certains cas, l'emprunteur n'a pas à faire de versements tant que son revenu n'a pas augmenté.
- Les emprunteurs ayant une invalidité permanente devraient rembourser entièrement leur prêt dans un délai maximal de 10 ans après la fin de leurs études.

Comme il est indiqué dans le tableau qui précède, le PAR-IP a permis d'aider 9 454 emprunteurs ayant une invalidité permanente. Ainsi, en plus de ne pas avoir à payer d'intérêts, ces emprunteurs ont vu le solde de leur prêt réduit en partie.

Disposition applicable aux étudiants ayant une invalidité grave et permanente

Dans des cas très particuliers, certains emprunteurs ayant une invalidité grave et permanente peuvent être admissibles à une radiation de la dette. La disposition applicable aux étudiants ayant une invalidité grave et permanente offre en effet la possibilité d'annuler l'obligation de remboursement des emprunteurs ayant une invalidité grave et permanente qui éprouvent de la difficulté à rembourser leur prêt. En 2011–2012, 418 emprunteurs du PCPE ont vu leur dette radiée, pour un total de 6,4 millions de dollars.

D. Communications et exécution du Programme

Modernisation de la prestation de services

Les attentes des Canadiens en matière de prestation de services efficaces et efficients sont en hausse. Les responsables du PCPE s'efforcent de simplifier et de moderniser la prestation de l'aide financière aux étudiants (AFE), à la suite d'un engagement annoncé dans le budget de 2008. Ainsi, en collaboration avec leurs partenaires provinciaux et territoriaux, les responsables du PCPE travaillent à concrétiser leur vision en matière de prestation de services, qui consiste à simplifier l'accès des étudiants à l'aide financière et à en faciliter la gestion.

En 2011–2012, les responsables du PCPE ont mis en œuvre l'Entente maîtresse sur l'aide financière aux étudiants (EMAFE) et la confirmation d'inscription électronique (CIE) en Colombie-Britannique. L'EMAFE et la CIE remplaceront le certificat d'admissibilité existant qui est nécessaire pour émettre des prêts ou des bourses aux étudiants emprunteurs. Dans le cadre de ce nouveau modèle, les emprunteurs qui reçoivent un versement seraient tenus de signer la copie papier du document une seule fois. Les versements subséquents seraient effectués sans que l'emprunteur n'ait à passer par le processus administratif de signer de nouveau les ententes de prêt subséquentes. Cette façon de procéder améliorera considérablement l'efficacité et l'efficience de la prestation de services en modernisant et en rationalisant l'administration des services qui sont offerts aux étudiants emprunteurs.

On estime que l'EMAFE et la CIE seront complètement mises en œuvre par les provinces et les territoires participants d'ici l'année scolaire 2013–2014. Ce projet, une fois terminé, devrait améliorer considérablement l'expérience de prêt des étudiants en :

- fournissant en temps plus opportun des versements d'aide financière aux étudiants emprunteurs;
- allégeant la paperasserie administrative pour les étudiants emprunteurs et le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE);
- facilitant la lisibilité et la compréhension des droits et obligations des emprunteurs;
- générant de meilleurs gains de productivité dans le régime de prestation de l'AFE.

En 2011–2012, les responsables du PCPE se sont efforcés de veiller à ce que le site Web de Cibletudes et du CSNPE ainsi que la section sur le PCPE du site Web de RHDCC, soient conformes à la Norme sur l'accessibilité, l'interopérabilité et la facilité d'emploi des sites Web (normalisation des sites Internet), ainsi qu'aux Directives pour l'accessibilité aux contenus Web.

Les responsables du PCPE se sont également efforcés de veiller à fournir en temps opportun des renseignements importants sur le site Cibletudes.ca, comme le contenu sur les grèves des postes et des collèges, ainsi que des données sur la réadaptation et le budget de 2011, pour permettre aux Canadiens d'obtenir rapidement et facilement les renseignements dont ils ont besoin. En 2011–2012, près de 4 millions d'usagers ont visité Cibletudes.ca pour obtenir des renseignements sur l'éducation postsecondaire et sur les ressources d'apprentissage au Canada.

MESURE DU RENDEMENT DU PROGRAMME

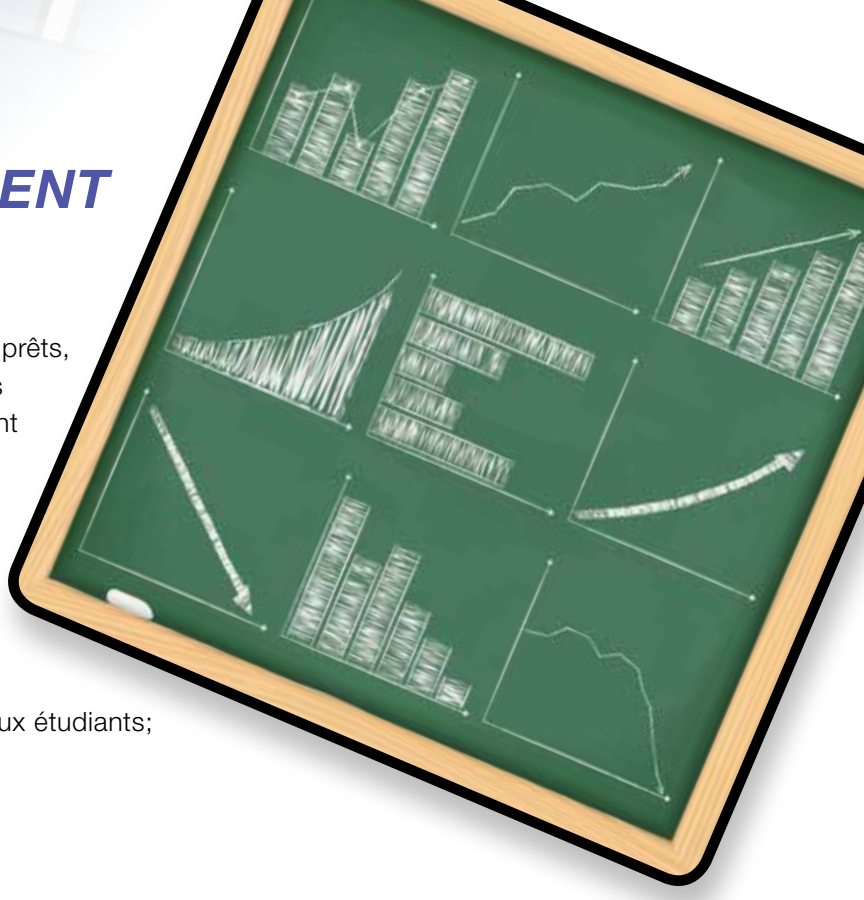

Le PCPE est un programme législatif qui offre des prêts, des bourses et de l'aide au remboursement à tous les étudiants de niveau postsecondaire qui satisfont aux critères d'admissibilité. Les responsables du PCPE doivent s'assurer que le soutien financier aide efficacement les étudiants canadiens et que la gestion de l'argent qu'y investissent les contribuables est adéquate. Ainsi, le PCPE fait régulièrement état :

- de la satisfaction de la clientèle;
- de la connaissance de l'aide financière offerte aux étudiants;
- du rendement du portefeuille;
- de l'intégrité du Programme;
- de l'évaluation du Programme.

Satisfaction de la clientèle

Le Sondage sur la satisfaction des clients sert à évaluer la satisfaction des emprunteurs à l'égard des services qu'ils reçoivent relativement à leur prêt d'études canadien, soit ceux offerts directement par le PCPE et ceux offerts par le CSNPE.

- En 2011–2012, quatre emprunteurs sur cinq qui ont été sondés se sont dits satisfaits de la qualité globale des services du PCPE.

- Le degré de satisfaction est demeuré sensiblement stable au cours des dernières années. Puisque la satisfaction de la clientèle est un objectif important du PCPE, le contrat avec le fournisseur de services qui gère le CSNPE est axé sur le rendement et prévoit une prime à l'augmentation de la satisfaction des emprunteurs. L'**annexe B** renferme de plus amples renseignements sur la satisfaction de la clientèle à l'égard du CSNPE.

Connaissance de l'aide financière offerte aux étudiants

Les responsables du PCPE déploient d'importants efforts pour que les emprunteurs soient bien renseignés à propos de leur prêt et des différentes possibilités qui s'offrent à eux lorsqu'ils commencent à le rembourser. En 2011–2012, 87 % des emprunteurs sondés considéraient que leurs options de remboursement étaient claires[7].

[7] Phoenix Strategic Perspectives Inc, *Sondage sur la satisfaction des clients, mars 2012*.

Rendement du portefeuille

Les responsables du PCPE surveillent sans cesse l'évolution du portefeuille des prêts d'études canadiens pour veiller à ce que les prêts soient remboursés et ne soient pas en défaut de paiement. D'ailleurs, le taux de défaut de remboursement des cohortes sur trois ans a considérablement diminué, passant de 28,0 % pour la cohorte de 2003–2004 à 14,4 % (taux préliminaire) pour celle de 2010–2011.

Les responsables du PCPE travaillent de concert avec le fournisseur de services afin d'aider le mieux possible les emprunteurs à éviter de tomber en défaut de remboursement, et ce, par les moyens suivants :

- Diffusion précoce de renseignements aux emprunteurs pour leur faire connaître les exigences de remboursement et les formes d'aide qui leur sont offertes.

- Campagnes de communication destinées aux emprunteurs qui mettent fin à leurs études plus tôt que prévu.

- Un projet pilote offrant des séances d'information en ligne ayant lieu au moment où les étudiants contractent un prêt et, de nouveau, quand ils commencent à le rembourser. Les séances visent à rappeler aux emprunteurs leurs obligations de remboursement.

Par ailleurs, le contrat axé sur le rendement qui a été conclu avec le fournisseur de services du PCPE prévoit une prime à la réduction du taux de défaut de remboursement. Cette prime prend la forme de paiements supplémentaires qui sont versés au fournisseur de services s'il atteint certains objectifs liés au taux en question. Parmi les mesures qu'il prend en ce sens, le fournisseur de services communique avec les emprunteurs qui sont statistiquement les plus susceptibles de tomber en défaut de remboursement pour leur donner des conseils en matière de prêts avant l'échéance de leur premier versement.

Intégrité du Programme

Les responsables du PCPE veillent à maintenir l'intégrité du Programme et à protéger l'investissement que les emprunteurs font dans leurs études postsecondaires. Pour ce faire, ils doivent s'assurer que tous les aspects du Programme s'inscrivent dans le cadre de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants et de la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*.

Voici quelques-unes des politiques et des activités visant à assurer l'intégrité du PCPE, de même qu'à rehausser la gouvernance et la reddition de comptes :

- Le Cadre des politiques d'agrément établit les critères pancanadiens de l'agrément, soit le processus servant à déterminer les établissements d'enseignement postsecondaire qui sont acceptables au regard des programmes d'aide financière aux étudiants (c'est-à-dire que les étudiants peuvent faire une demande de prêts d'études s'ils s'inscrivent dans un établissement agréé). Le Cadre permet de s'assurer que les portefeuilles fédéraux, provinciaux et territoriaux d'aide financière aux étudiants sont administrés suivant les principes et les pratiques de gérance financière raisonnable. Conformément au Cadre, les responsables du PCPE calculent et surveillent les taux de remboursement des prêts d'études canadiens. En 2012[8], ce taux était de 85,2 %. Il est demeuré relativement stable au cours des dernières années.

- Des mesures administratives permettent d'imposer des restrictions aux personnes qui font sciemment une fausse déclaration pour obtenir de l'aide financière aux étudiants.

[8] Le taux de remboursement de 2012 (en date du 31 juillet 2012) repose sur le rendement relatif au remboursement des prêts consolidés du 1er août 2011 au 31 juillet 2012.

Ces personnes pourraient se voir refuser de l'aide financière aux études pendant une certaine période et devoir rembourser immédiatement tout l'argent obtenu par suite de la communication de ces faux renseignements. En outre, des bourses pourraient être converties en prêts remboursables. Si la situation le justifie, d'autres mesures pourraient être prises, comme des poursuites civiles ou une enquête criminelle.

- En 2011–2012, les responsables du PCPE ont enquêté sur 56 allégations de fausse déclaration, ce qui correspond à près de 300 000 $ versés sous forme d'aide financière. De ce nombre, 43 cas ont été confirmés.

- Conformément aux dispositions de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le Bureau de l'actuaire en chef doit effectuer, au moins tous les trois ans, un examen actuariel du PCPE. Un rapport actuariel se trouve maintenant sur le site Web du Bureau du surintendant des institutions financières.

Évaluation du Programme

Les responsables du PCPE ont procédé à une évaluation supplémentaire portant essentiellement sur l'impact des bourses d'études canadiennes, ce qui comprend une nouvelle mesure du rendement de la persévérance à poursuivre des études postsecondaires . Comme les répercussions des bourses d'études canadiennes sur la persévérance et la réalisation des études postsecondaires sont de la nature du long terme, cette évaluation sera prolongée jusqu'en 2015–2016 pour obtenir un portrait plus rapproché de la réalité des effets du programme de bourses.

ANNEXE A – AUTRE FINANCEMENT PUBLIC

Financement gouvernemental

Bien que le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) soit le plus important programme d'aide financière offert aux étudiants canadiens, il existe d'autres sources de financement fédéral, provincial et territorial.

Mesures offertes par Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

- La Subvention canadienne pour l'épargne-études encourage les Canadiens à épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants. Il s'agit d'une subvention offerte aux bénéficiaires de régimes enregistrés d'épargne-études (REEE).

- Le Bon d'études canadien est une subvention versée aux familles à faible revenu pour leur permettre d'ouvrir un REEE; il encourage les parents à épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants.

- Les personnes qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi peuvent être admissibles à des cours, à des programmes de formation ou à d'autres formes de soutien visant à faciliter leur retour sur le marché du travail, tout en bénéficiant d'un revenu de soutien pendant la période concernée. Ce service est soit géré avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, soit offert par ces gouvernements à l'aide de paiements de transfert fédéraux.

- Les gouvernements des provinces et des territoires peuvent choisir de ne pas participer au PCPE. Ces gouvernements reçoivent alors un montant compensatoire qui contribue à couvrir le coût de la prestation d'un programme d'aide financière comparable.

Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

- La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBEM) a été créée en 1999 et s'est vu confier la gestion d'une somme de 2,5 milliards de dollars ainsi qu'un mandat de 10 ans pour promouvoir l'accès aux études postsecondaires. La Fondation accordait des bourses non remboursables et des bourses d'excellence aux étudiants admissibles. Dans le budget de 2008, il a été annoncé que la FCBEM serait éliminée graduellement à la fin de l'année de prêt 2008–2009 et que des mesures seraient prises afin que cela n'entraîne pas de conséquences négatives pour les étudiants.

- Les bourses de transition offertes par le PCPE font partie de ces mesures. En 2011–2012, quelque 4 365 bourses de transition ont été versées à des anciens bénéficiaires des bourses de la FCBEM pour qu'ils puissent continuer de recevoir le même niveau d'aide après la disparition de celle ci. Le PCPE a continué de verser ces bourses jusqu'en 2012.

- De plus, le PCPE continue de soutenir les bénéficiaires de bourses d'excellence du millénaire. En effet, il a versé en 2011–2012 quelque 768 bourses d'excellence du millénaire, pour un total d'environ 4 millions de dollars. Le PCPE continuera de décerner ces bourses d'excellence jusqu'en 2013.

Autres programmes et initiatives d'ordre fédéral concernant les études postsecondaires

- Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux est un paiement de transfert fédéral versé aux provinces et aux territoires en vue de soutenir l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux.

- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada aide les étudiants Inuits et les étudiants des Premières Nations à payer leurs frais de scolarité, leurs livres et leur transport; il leur offre aussi des allocations de subsistance dans le cadre du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire ainsi que du Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université. Les établissements d'enseignement postsecondaire reçoivent aussi du soutien, dans le cadre du Programme d'aide aux étudiants indiens, pour l'élaboration et l'exécution de programmes visant spécialement les Autochtones.

- Toutes les personnes ayant contracté des prêts d'études fédéraux, provinciaux ou territoriaux ont droit à un allégement fiscal, qui consiste en un crédit d'impôt fédéral sur les intérêts annuels exigibles au regard de ces prêts.

- Le crédit d'impôt pour frais de scolarité permet aux étudiants d'obtenir un allégement fiscal relatif au paiement de ces frais.

- Le crédit d'impôt pour études aide les étudiants à payer les dépenses liées à leurs études; il peut atteindre 400 $ par mois pour les étudiants à temps plein et 120 $ par mois pour les étudiants à temps partiel.

- Le crédit d'impôt pour les manuels scolaires vise à compenser les coûts croissants du matériel scolaire. Ce crédit s'établit à 65 $ par mois pour les étudiants à temps plein du niveau postsecondaire, et à 20 $ par mois pour les étudiants à temps partiel.

- Les programmes d'appui aux langues officielles aident les provinces et les territoires à financer les programmes d'enseignement dans la langue de la minorité ainsi que l'enseignement de la langue seconde.

- Industrie Canada offre des bourses d'études et des bourses de recherche par l'intermédiaire du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie ainsi que du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Aide financière des provinces et des territoires et autres sources de financement

- Les gouvernements provinciaux et territoriaux offrent des prêts, des bourses, des subventions, des crédits d'impôt et des mesures d'aide au remboursement.

- Les établissements d'enseignement, les institutions financières et les groupes communautaires offrent aussi diverses bourses.

ANNEXE B – SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE À L'ÉGARD DU CENTRE DE SERVICE NATIONAL DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Niveaux de satisfaction à l'égard du Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) (en pourcentage)

Question du sondage	2009–2010	2010–2011	2011–2012
Temps d'attente avant de parler à un représentant du service à la clientèle	57	59	57
Compétence du personnel	82	86	87
Courtoisie du personnel	89	88	90
Équité du service	87	86	85
Information au sujet du CSNPE	75	77	80
Facilité d'accès aux services	75	74	74
Accès aux services dans la langue officielle de votre choix (français ou anglais)	97	97	97
En fin de compte, vous avez obtenu ce dont vous aviez besoin de la part du personnel	87	90	89
Niveau global de satisfaction (concernant la qualité des services offerts par le CSNPE)	77	77	78

Source: Sondage sur la satisfaction des clients du Programme canadien de prêts aux étudiants

Opinions des emprunteurs sur la qualité des services reçus au cours des deux dernières années par rapport à leurs prêts d'études fédéraux ou provinciaux (pourcentage de répondants ayant dit être d'accord*)

Réponse	2009–2010	2010–2011	2011–2012
Amélioration	10	9	9
Détérioration	2	4	3
Pas de changement	82	79	81

Source : Sondage sur la satisfaction des clients du Programme canadien de prêts aux étudiants

* La somme des pourcentages n'atteint pas 100 % parce que les répondants pouvaient répondre « Je ne sais pas » ou « S.O. ».

ANNEXE C – DONNÉES FINANCIÈRES

Toutes les données de la présente section représentent l'exercice du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.

Rapport consolidé sur le Programme canadien de prêts aux étudiants

En août 2000, le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) est passé des ententes de financement à risques partagés ayant été mises en place avec des institutions financières entre 1995 et juillet 2000 à un régime de financement direct des prêts aux étudiants. Le gouvernement du Canada verse les fonds nécessaires aux étudiants, et un fournisseur de services du secteur privé gère les prêts.

Entité comptable

L'entité indiquée dans le présent rapport est le PCPE et elle ne comprend pas les opérations ministérielles liées à l'exécution du PCPE. Les chiffres indiquent des dépenses de nature essentiellement législative, engagées sous le régime de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Méthode de comptabilité

Les données financières sont préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus et au *Manuel de comptabilité du secteur public* de l'Institut canadien des comptables agréés.

Ventilation consolidée du Programme canadien de prêts aux étudiants – Programmes combinés

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 2009–2010	Dépenses réelles 2010–2011	2011–2012 Prévisions	2011–2012 Dépenses rélles
Revenus				
Intérêts gagnés sur les prêts directs	369,8	444,8	473,1	504,4
Sommes recouvrées sur les prêts garantis	27,4	23,9	16,2	20,0
Sommes recouvrées sur les reprises de prêts (RP)	11,0	11,5	5,0	10,1
Total des revene de prêt	408,2	480,2	494,3	534,5
Dépenses				
Paiements de transfert				
Bourses d'études canadiennes, Subventions canadiennes pour l'accès aux études et Bourses canadiennes aux étudiants	533,7	620,7	554,3	648,9
Administration des prêts				
Frais de recouvrement (tous les régimes)[a]	23,5	20,9	1,8	22,5
Frais d'exécution de programme (PD)	61,7	66,0	71,6	66,4
Prime de risque pour institutions financières (RP)	0,6	0,3	0,3	0,1
Reprise de prêts aux institutions financières (RP)	3,6	2,3	2,5	3,7
Frais d'administration des provinces et territoires et FIS (PD)	19,3	26,7	30,2	27,6
Total des frais d'administration du prêt	108,7	116,2	106,4	120,3
Coût de l'aide gouvernementale – Avantages consentis aux étudiants				
Frais d'intérêts – Emprunts pendant les études (classe A – PD)[b]	177,4	173,3	207,0	142,7
IFrais d'intérêts – Emprunts pendant le remboursement (classe B – PD)[b]	180,0	182,9	240,6	155,1
Bonification d'intérêts pendant les études (RP et PG)	1,4	1,2	1,2	1,0
Programmes d'aide au remboursement [c]	74,9	88,9	88,8	109,8
Réclamations payées et prêts radiés (tous les régimes)	22,5	12,5	17,6	9,7
Total du coût de l'aide gouvernementale aux étudiants	456,2	458,8	555,2	418,3
Créances irrécouvrables [d]				
Réduction de la dette en cours de remboursement[e] (PD)	133,4	40,7	38,1	352,7
Créances irrécouvrables (PD)	129,1	323,6	318,5	340,3
Total des créances irrécouvrables	262,5	364,3	356,6	693,0
Total des frais de prêt	1 361,1	1 560,0	1 572,5	1 880,5
Résultats d'exploitation nets	952,9	1 079,8	1 078,2	1 346,0
Paiements compensatoires aux provinces non participantes (PD)[f]	223,1	300,1	250,7	288,2
Résultats d'exploitation nets finaux	**1 176,0**	**1 379,9**	**1 328,9**	**1 634,2**

(PD) = Prêts directs
(RP) = Prêts à risques partagés
(PG) = Prêts garantis

a. L'Agence du revenu du Canada a revu sa méthode; en conséquence, les données réelles de 2009–2010 et 2010–2011 ont été rajustées.
b. Ces dépenses se rapportent aux prêts canadiens directs d'études mais sont déclarées par le ministère des Finances.
c. Les Programmes d'aide au remboursement ont remplacé l'exemption d'intérêts et la réduction de la dette en cours de remboursement.
d. Correspond à la provision annuelle pour créances irrécouvrables et versements au titre de l'aide au remboursement du principal conformément à la comptabilité d'exercice.
e. Les dépenses réelles en 2011–2012 pour le Programme d'aide au remboursement (PAR) sont plus élevées que prévu en raison d'une augmentation de la participation au PAR, ainsi que des prestations plus généreuses accordées aux emprunteurs ayant une invalidité. La majeure partie de cette hausse des dépenses consiste en un rajustement ponctuel rétroactif visant le recouvrement des prêts consentis à compter de 2009–2010. Voir la note explicative à la page suivante pour plus de renseignements.
f. Ces données représentent la charge annuelle comptabilisée suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, et non pas le montant réel versé aux provinces non participantes. Pour 2011–2012, les paiements compensatoires totaux qui ont été versés étaient de 278,4 M$.

Note explicative – Dépenses prévues et réelles au titre de la réduction de la dette en cours de remboursement

Les prêts aux étudiants émis par le gouvernement du Canada doivent être consignés en tant qu'actifs dans les Comptes publics et assortis d'une provision (dépenses) pour les pertes éventuelles liées à ces prêts. Ces dépenses sont imputées à l'année durant laquelle les prêts sont versés même si les pertes peuvent ne se produire que des années plus tard.

Le Programme d'aide au remboursement (PAR) a été mis en oeuvre en 2009–2010 pour aider les emprunteurs au titre du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) qui ont de la difficulté à rembourser leur prêt. Puisque le PAR existe depuis quelques années, nous disposons maintenant de plus de données sur cette aide. Ces nouvelles données ont été utilisées, conjointement avec d'autres données liées au portefeuille du PCPE, pour établir et améliorer les calculs servant à consigner les dépenses réelles et les dépenses prévues.

Après un examen des données du PAR, le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) a augmenté le taux de provision 1,8 % à 3,0 %, applicable de façon rétroactive à 2009–2010, soit l'année du lancement du PAR. Cette augmentation prend en compte une participation globale plus grande au PAR ainsi que des prestations plus généreuses accordées aux emprunteurs ayant une invalidité selon la description des pages 18 à 20 de ce Rapport.

Par conséquent, à la suite de l'augmentation du taux de provision du PAR, un rajustement à la hausse, portant le montant total à 352,7 millions de dollars, a été apporté pour l'année 2011–2012. Ce montant total inclue les deux éléments suivants :

(1) une augmentation des dépenses prévues de 38,1 millions de dollars à 61,4 millions de dollars pour les prêts accordés durant l'année de prêt 2011–2012, et

(2) un rajustement rétroactif des prestations (291,3 M$) pour les prêts accordés en 2009–2010 et en 2010–2011.

Par conséquent, bien que les dépenses soient indiquées pour l'année 2011–2012, il est important de signaler qu'elles comprennent un rajustement ponctuel rétroactif prenant en compte les années antérieures.

Nota :

Depuis le 1er août 2000, le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) a le mandat de procéder à un examen actuariel afin de fournir une évaluation précise des coûts actuels du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), une prévision à long terme de ces coûts, des prévisions pour l'ensemble du portefeuille ainsi qu'une discussion de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de cet examen. Les résultats sont présentés en fonction de l'année de prêt, du 1er août au 31 juillet.

Pour une explication détaillée de la manière dont le BAC prévoit les provisions, veuillez consulter le Rapport actuariel sur le PCPE 2011 à :
http://www.osfi-bsif.gc.ca/app/DocRepository/1/fra/rapports/bac/CSLP_2011_f.pdf

GLOSSAIRE

Le site Web cibletudes.ca présente un glossaire plus complet des termes relatifs au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) et à l'aide financière aux étudiants.

Année de prêt :	L'année de prêt s'étend du 1er août au 31 juillet.
Aux études :	Statut d'un emprunteur qui effectue encore des études à temps plein ou à temps partiel dans un établissement d'enseignement postsecondaire ou qui a terminé ses études depuis moins de six mois.
Bonification d'intérêts pendant les études :	Le gouvernement du Canada acquitte les intérêts sur les prêts d'études canadiens pendant que les emprunteurs sont aux études (soit ceux dont les études sont réputées être en cours).
Bourse de transition :	Ces bourses, qui ont été offertes jusqu'en 2012, remplacent les bourses d'études du millénaire depuis l'élimination graduelle de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBEM), en 2009. Elles visent à faire en sorte que les étudiants ayant obtenu une bourse du millénaire en 2008–2009 continuent de recevoir le même niveau de financement sous forme de bourse jusqu'à la fin de leur programme d'études postsecondaires en cours.
Bourse d'excellence du millénaire :	Bourse attribuée au mérite pour l'excellence scolaire, le leadership innovateur et le service communautaire, par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBEM). Depuis la fin de la FCBEM, les responsables du PCPE gèrent ces bourses et le feront jusqu'en 2013.
Bourses canadiennes :	Le 1er août 2009, les bourses canadiennes ont remplacé les subventions canadiennes pour études, les subventions canadiennes pour l'accès aux études et les bourses offertes par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Voici les types de bourses offertes. Bourses pour : • étudiants de famille à faible revenu: 250 $ par mois, jusqu'à concurrence de 3 000 $ par année pour les étudiants à temps plein inscrits à un programme pluriannuel; • étudiants de famille à revenu moyen: 100 $ par mois, jusqu'à concurrence de 1 200 $ par année pour les étudiants à temps plein inscrits à un programme pluriannuel; • étudiants ayant des personnes à charge : pour les étudiants à temps plein, 200 $ par mois d'études pour chaque enfant de moins de 12 ans ou pour une personne à charge de 12 ans ou plus ayant une invalidité permanente; pour les étudiants à temps partiel, 40 $ par semaine d'études s'ils ont un ou deux enfants de moins de 12 ans, et 60 $ par semaine d'études s'ils ont trois enfants ou plus d'âge inférieur à 12 ans;

- étudiants à temps partiel : pour les étudiants de famille à faible revenu, 1 200 $ par année scolaire, selon l'évaluation des besoins;
- étudiants ayant une invalidité permanente : 2 000 $ par année de prêt pour les étudiants à temps plein ou à temps partiel ayant une invalidité permanente;
- l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente : 8 000 $ par année de prêt pour couvrir des frais exceptionnels liés aux études, notamment les services de tuteurs, de preneurs de notes ou d'interprètes gestuels, et les aides techniques telles que les machines à écrire en braille.

Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) :	Il s'agit du principal point de service des emprunteurs pour la gestion des prêts d'études, et ce, du versement au remboursement, en passant par l'aide au remboursement. Le CSNPE est un fournisseur de services indépendant qui gère tous les prêts d'études canadiens accordés depuis le 1er août 2000, ainsi que les prêts étudiants intégrés du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve-et-Labrador qui sont accordés depuis le 1er août 2000. Le CSNPE gère en outre tous les prêts étudiants intégrés de l'Ontario et de la Saskatchewan qui sont accordés depuis le 1er août 2001 et tous ceux de la Colombie-Britannique qui sont accordés depuis le 1er août 2011.
Consolidation :	Les emprunteurs consolident leurs prêts étudiants six mois après la fin de leurs études postsecondaires (ou la fin de leurs études à temps plein). Le remboursement commence une fois les prêts consolidés.
Défaut de remboursement :	Un prêt d'études canadien accordé selon le régime de prêts directs est en défaut de remboursement lorsque l'emprunteur n'a pas effectué de paiement depuis 270 jours. Les prêts accordés selon les régimes de prêts garantis et de prêts à risques partagés sont en défaut de remboursement lorsque les paiements connaissent un retard de 90 jours ou plus.
Disposition applicable aux étudiants ayant une invalidité grave et permanente :	Dans certains cas, les emprunteurs peuvent être admissibles à une radiation de la dette. La disposition applicable aux étudiants ayant une invalidité grave et permanente offre en effet la possibilité d'annuler les obligations de remboursement de certains emprunteurs ayant une invalidité permanente qui les empêche d'effectuer des études postsecondaires ou d'entrer sur le marché du travail et qui devrait durer toute leur vie.
Établissement agréé :	Établissement d'enseignement postsecondaire qui répond aux critères d'admissibilité provinciaux et fédéraux; les étudiants inscrits dans ces établissements peuvent demander une aide financière du gouvernement, notamment dans le cadre du PCPE.
Études postsecondaires :	Il s'agit des niveaux d'études qui suivent l'enseignement secondaire. Ces études peuvent être effectuées dans des établissements d'enseignement postsecondaire agréés publics ou privés.

Prêts à risques partagés :	De 1995 à 2000, les prêts d'études canadiens étaient accordés par des institutions financières (telles que les banques) selon le régime de prêts à risques partagés. Dans le cadre de ce régime, les institutions financières assumaient une portion du risque de défaut de remboursement des prêts en échange d'un paiement du gouvernement.
Prêts directs :	Depuis août 2000, le gouvernement fédéral accorde des prêts étudiants selon le régime de prêts directs. Les prêts sont financés directement par le gouvernement, et un fournisseur de services indépendant administre le processus relatif aux prêts.
Prêts garantis :	De 1964 à 1995, les prêts d'études canadiens étaient accordés par des institutions financières (telles que des banques) selon le régime de prêts garantis. Lorsqu'un étudiant tombait en défaut de remboursement, le gouvernement remboursait la totalité du solde à la banque, et l'étudiant avait alors une dette directe envers le gouvernement.
Programme d'aide au remboursement (PAR) :	Le 1er août 2009, le PAR a remplacé les anciens programmes de gestion de la dette offerts par le PCPE (mesures d'exemption d'intérêts et de réduction de la dette en cours de remboursement). Le PAR sert à aider temporairement l'emprunteur à rembourser son prêt en lui permettant d'effectuer des versements mensuels abordables selon son revenu familial et la taille de sa famille. Ce programme vise en outre à garantir que la période de remboursement du prêt ne dépassera jamais 15 ans (ou 10 ans dans le cas des personnes ayant une invalidité permanente). Dans le cadre du PAR : • les emprunteurs admissibles peuvent recevoir de l'aide pendant six mois, et ils peuvent faire de nouvelles demandes tant et aussi longtemps qu'ils demeurent admissibles; • les versements sont calculés en fonction du revenu familial, de la taille de la famille et du solde impayé.
Province ou territoire de résidence :	La province ou le territoire de résidence d'un étudiant est la province ou le territoire où il a vécu le plus récemment pendant au moins 12 mois consécutifs (à l'exclusion du temps passé dans une province ou un territoire à titre d'étudiant à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire). Par exemple, un étudiant albertain qui étudie en Ontario est considéré comme un étudiant de l'Alberta.
Provinces ayant adopté un régime intégré :	Dans les provinces ayant adopté un régime intégré, les prêts fédéraux et provinciaux sont combinés, de sorte que les emprunteurs obtiennent et remboursent un seul prêt fédéral-provincial intégré. Les gouvernements fédéral et provinciaux travaillent de concert pour faciliter les processus de demande, de gestion et de remboursement de prêts. Le PCPE a conclu des ententes d'intégration avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique.

Provinces et territoires participants :	Il s'agit des provinces et des territoires qui ont choisi d'apporter une aide financière aux étudiants dans le cadre du PCPE. Au 31 juillet 2012, les provinces et territoires participants étaient Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Yukon.
Remboursement :	Lorsqu'un emprunteur a commencé à rembourser ses prêts d'études canadiens, on dit de ces prêts qu'ils sont en cours de remboursement. Le remboursement commence six mois après la fin des études.
Révision des modalités :	Il s'agit d'une mesure permettant à l'emprunteur de gérer le remboursement de son prêt d'une manière adaptée à sa situation. La révision des modalités peut être utilisée pour diminuer les mensualités (en prolongeant le terme du prêt jusqu'à un maximum de 14,5 ans), ou encore pour les augmenter afin d'acquitter plus rapidement le solde du prêt.
Taux de défaut de remboursement :	Le PCPE détermine le défaut de remboursement au moyen du taux de défaut de remboursement d'une cohorte, établi à partir des trois premières années de la phase de remboursement. Ce taux correspond à la valeur des prêts qui atteignent la phase de remboursement au cours d'une année de prêt donnée (cohorte) par rapport aux défauts de remboursement en trois ans. Par exemple, le taux de défaut de remboursement pour l'année 2008–2009 représente la proportion de prêts qui ont atteint la phase de remboursement en 2008–2009 et qui ont été en défaut de paiement avant le 1er août 2011.
Taux de remboursement :	Le taux de remboursement désigne le pourcentage du montant total du principal des prêts d'études canadiens consolidés au cours d'une année de prêt donnée qui est remboursé ou en règle à la fin de l'année de prêt subséquente.
Temps partiel :	Un étudiant est à temps partiel lorsqu'il a entre 20 % et 59 % d'une charge de cours complète (ou entre 20 % et 39 % dans le cas d'un étudiant ayant une invalidité permanente. Les étudiants ayant une invalidité permanente qui ont entre 40 % et 59 % d'une charge de cours complète peuvent choisir d'être considérés comme étudiants à temps plein ou à temps partiel).
Temps plein :	Un étudiant est à temps plein lorsqu'il est inscrit à un programme d'études d'au moins 12 semaines consécutives dans un établissement d'enseignement postsecondaire agréé, où il a au moins 60 % d'une charge de cours complète (ou 40 % dans le cas d'un étudiant ayant une invalidité permanente).